ABONNEMENTS:

 Tunis-Tunisie
 France

 On anFr. 10
 Un anFr. 12

 Six mois 6
 Six mois 7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

AWWONCES:

Annonces diverses,.....la ligne 0 40
Réclames.....0 60
Chronique locale.......1 50
PAYABLES D'AVANCE

DÉNI DE JUSTICE

Un

ment

tive

a tiv

rais

lies

fin

I

au

DOU

ass

l'hc

Cor

les

aux

C

com

ter

aux

auss

hau

l'on

De

que

que

Rési

séan

d'ap

pas

cons

Tunis, le 12 Novembre 1896

Gâchis Administratif

Enfin, elle est terminée cette fameuse affaire des poudres autour de laquelle on avait fait tant de bruit, à cause de laquelle on a commis tant d'infâmies. Oh! certes, nous ne voulons récriminer contre personne, nous ne voulons pas entrer dans tous les détails, descendre dans tous les dessous de ces tristes poursuites, ils sont, pour la plupart, trop sales, trop nauséabonds pour qu'on remue le ramassis d'ignominies commises à ce sujet.

Mais on nous permettra de dire, ce qui est notre habitude, la vérité, rien que la vérité.

Certes, nous savons bien que le prorerbe dit que tonte verite n'es. pasbonne à dire, mais à la Petite Tunisie, et tous les honnètes gens avec nous, nons changeons l'aphorisme et nous prétendons et nous disons : que la vérité n'est pas bonne à entendre, mais toujours bonne à dire.

Ce que nous avions prévu, ce que nous n'avions cessé de dire, a été dit aussi le 7 novembre au soir par le tribunal criminel.

Et puisque nos prévisions étaient justes, bons et justes aussi étaient nos avis lorsque nous demandions que le procès fut ramené à ses véritables proportions et qu'on suivit, ici en Tunisie, la même procédure qu'en Algérie et en France.

Mais, il fallait laver, ou plutôt releverl'administration, cette grande, belle et grave administration que, quoiqu'on en dise, personne ne nous envie, surtout lorsqu'il s'agit de l'administration coloniale.

Et le procès qui s'est déroulé pendant deux longues audiences, devant le tribunal criminel, le 6 et 7 novembre, n'a été que le procés de l'administration qui s'est affalée dans l'évidence de son incapacité, de son incu-

rie, du gâchis le plus complet.

Lorsque l'honorable M. Fleury-Rarin, député de Lyon, a, ces jours derniers, développé à la Chambre son interpellation sur l'administration algérienne, combien plus grande, mais aussi combien plus facile eut été sa tâche, s'il avait joint dans ses récriminations, dans ses accusations, notre administration tunisienne.

Nous ignorons peut-être un peu ce qui se passe chez nos frères algériens, mais on nous permetira de douter, pour le moment, de ce qu'écrivait derniérement un de nos confrères. — nous ne savons plus lequel —, au sujet de l'administration algérienne : « qu'elle n'avait plutôt rien à envier — en

«mal — à l'administration tunisienne ».

Non, nous ne voulons pas croire que nos voisins aient vu s'étaler, dans 'un débat public, avec autant d'évidence, presqu'avec autant de cynisme, l'incapacité, l'incurie de leur administration.

Car, tout cela est ressorti clairement des audiences de vendredi et samedi derniers.

C'est ainsi qu'on a vu des employés et des fonctionnaires venant tranquillement avouer à la barre, et cela sans aucune contradiction, sans aucun démenti, que l'accès des bureaux du contrôle de Tunis étaient, comme une place publique, livré à tout venant. Tout, papiers, imprimés, certificats, bons de poudre et port d'armes étaient là en pagaï — qu'on nous pardonne cette expression méridionale en diable.

D'autres, chargés de la mission d'inspecter et de contrôler les poudres ou autres ingrédients, marchandises qui sont sous la coupe de monopoles, ignorent complètement le trafic de contrebande qui se fait, et ne connaissent même rien, absolument rien du prix de la marchandise dont ils doivent surveiller la vente et la consommation.

Nous sommes parfaitement certains qu'en Algérie on n'a jamais vu un fonctionnaire, un magistrat plus ou moins de l'ordre judiciaire obligé d'avouer qu'il a essayé de faire escompter une valeur de 250 ou 300 francs — le chiffre ne fait rien à l'affaire — par un homme qu'il savait être sur le point d'arrêter; un ministère public, venant, pour couvrir son subordonné, vous dire que, dans ses fonctions de la sûreté, le magistrat susdit était obligé de rendre quelquefois de petits services.

Nous avouons, pour notre part, ne pas comprendre le service rendu par ce commissaire de police, à celui qui lui aurait avancé la somme stipulée dans le billet à ordre.

Et voilà toutes les bassesses, toutes les turpitudes, qui ont paru au grand jour des débats.

C'était pour en arriver à cela qu'on a tenu pendant de longs mois en prison des gens honnêtes.

C'est pour cela que pendant plus d'un an on a laissé sous le coup d'une inculpation formidable, d'une accusation infâme de malhonnêteté, de vol, de forfaiture, des Français, qu'on connaissait, ou du moins, qu'on a été obligé de reconnaître innocents.

Certes, nous ne voulons pas ici entrer, car ce serait trop long, dans la théorie des compensations à accorder aux victimes judiciaires, mais on nous laissera dire que de l'issue du procès des poudres, il ressort que notre administration est plus que défectueuse que le gâchis y règne en plein.

Et ce n'est certes pas les dernières

nominations faites par M. Millet qui apporteront une amélioration quelconqu.

Lor que la tête va mal, tout va mal. C. VÉRAX.

M. I ssagaray, l'ancien rédacteur en chef de la Bata lle, est reparti après un très court séjour en notre ville.

Nous avons vivement regretté de ne pas nous tranver à Tunis lers de sa présence parmi no 1, nous l'aurions édifié par nos révélations p quantes sur les gens de la tribu des beni-or -oni qui l'ont, paraît-il, accaparé pen dant sa présence parmi nous, mais ce qui est différé ra'est pas perdu, car nous aurons prochainement occasion de voir Lissagaray à Paris.

La Conférence

nos confrères écrivait dernièresujet de la Conférence Consultaa saison de la comédie consultaimence aujourd'hui. » Et il avait re est une vérifable amédie at

s, que quelque poete de la trou-, par exemple — fera avant la ssion.

de tenir exactement le public t des questions intéressantes ni se traitent dans cette auguste , nous avions pensé à écrire à e président de la Conférence ve pour lui demander que tous ux de Tunis puissent assister es.

s n'avons pas la bonne fortune, fficieux, d'avoir comme reporident général qui peut assister ces et donner un compte-rendu aisiste que celui des procès-verséances, tronqués et altérés que le au gouvernement central.

bus avions écrit et voici la réponse, rait pas désavoué M. de Lapalice, avons reçue de M. Millet.

Tunis, le 10 Novem. 96.

R. MILLET.

unis ur, vous avez demandé à assister aux

e Générale

te la Conférence Consultative. inneur de vous faire connaître que, les règlements, ces séances ne sont

z, Monsieur, les assurances de ma ation distinguée.

nous arrêter à ce que cette lettre a d'inc et et d'impoli dans la forme — si la princesse est une qualité éminemment française, ce n'est pas du tout une qualité résidentielle, — nous ferons remarquer à M. Millet, signataire de la susdite, qu'il faut avoir son esprit fin et délié pour avoir trouvé celle-là.

Pour nous, il nous a paru clair de demander l'autorisation d'assister à des séances qui ne sont pas publiques, si elles l'avaient été nous n'aurions eu nullement besoin de l'autorisation du président de la Conférence.

Novs passons, et arrivons à l'ouverture de la session. L'officieux commet une erreur lorsqu'il annonce que la Conférence a été ouverte mardi, c'est lundi à trois heures qu'ont eu lieu les débats.

M. Millet s'était fait excuser à cause d'une forte migraine — voir dans le manifeste des passagers arrivés dimanche, la cause de cette maladie, passagère aussi d'ailleurs. — M. Cambiaggio, secrétaire a pris le fauteuil de la présidence, nous n'avions encore jamais vu un secrétaire quelconque d'une assemblée, présider cette

assemblée, mais à Tunis on voit tant de choses que cela ne nous a nullement surpris.

Mais comme M. Ie secrétaire ne pouvait répondre à aucune des questions qu'on lui posait, les unes parce qu'elles étaient générales, les autres parce qu'elles étaient particulières, M. Ventre a demandé qu'on renvoie la séance jusqu'au rétablissement complet du président.

A ce sujet, un de nos confrères fait justement remarquer qu'il y a là une lacune, M. Révoil étant absent, M. Millet étant fatigué par les nuits orageuses de ces derniers jours, la Conférence Consultative ne peut se réunir faute de président, pourquoi ne nommerait-on pas un troisième ministre plénipotentiaire qui ne serait chargé que de cela, avec des appointements naturellement assez élevés, dignes de cette haute fonction.

C'est un emploi à créer, nous demandons à M. Hanotaux de creuser cette idée, il aurait là une bonne occasion de colloquer une autre de ses créatures.

Donc la séance fut renvoyée au lendemain.

C'est dans cette fameuse séance à jamais mémorable que M. de Carnières, troissé à envoyé ses témoins à M. Mulet, qui s'est empresse de faire des excuses, les deux adversaires se sont embrassés sur le terrain.

Nous n'avons connu tout cela qu'après la séance, par un sacrégnongnieugnieu quelconque, qui gueulait sur la terrasse d'un café, qu'il ne comprenait pas que le résident se laissât provoquer chez lui; mais il nous semble qu'à la Maison de France M. Millet n'est pas plus chez lui que n'importe quel français.

Et là-dessus le terrible champion de la résidence ne parlait de rien moins que de chasser M. de Carnières à coups de pieds. Oh! Oh! tout doux, M. le vice président, vous n'êtes pas ici dans certain casino où vous régniez en maître, presqu'en patron. Calmez donc un peu votre courroux.

(La suite au prochain numéro.)

Au sujet des poursuites royales, et du jugement rendu par le tribunal de Tunis, nous avions oublié de citer l'entrefilet suivant de notre excellent confrère La Vigie Algérienne, qui ignorait encore l'appel à minima interjeté par M. le Procureur de la République:

Le procès intenté à la Petite Tunisie, par l'ordre du consul italien à Tunis, est venu hier. L'auteur de l'article dans lequel le roi Humbert était traité de soudard a été condamné à cinquaute francs d'amende; l'imprimeur s'en est tiré avec vingt-cinq francs.

Le tribunal s'est, comme on le voit, montré assez généreux. Il n'a pas voulu envoyer les « coupables » en prison.

Mais cinquante francs, s'est encore beaucoup trop si l'on songe que des articles injurieux pour notre pays sont tous les jours publiés par des journaux italiens. Le roi Hum bert, qui trouve l'épithète de soudard un peutrop vive, tolère fort bien que la France soit tournée en ridicule par les feuilles à sa dévotion. Le jugement de Tunis ne s'expliquerait que si, en Italie, sa majesté Umberto s'opposait à toute attaque contre nous.

Il est probable, étant donnée la somme dérisoire qu'ils sont condamnés à payer, que nos confrères de la Petite Tunisie n'iront point en appel. Ils seraient obligés de venir à Alger. Ils reculeront devant les frais de voyage. C'est fâcheux, car la Cour n'aurait certainement pas confirmé un jugement qui crée, dans la Régence, un précédent détestable. Il faudra désormais, dans une colonie française, tourner sept fois Réparations Garanties

Horlogerie-Bijouterie

A. PORTAIL, 4, rue Al-Djazira. - TUNIS

Or, argent, etc., etc. ASSORTIMENT POUR MARIAGES

CHAINES

Réparations Garanties

sa plume dans l'encrier avant d'écrire un mot sur sa majesté italienne. Pendant ce temps, les sujets d'Humbert pourront impunément nons couvrir d'injures !

Nous sommes tout disposés à croire que M. le Procureur de la République connaissait l'article ci-lessus et qu'il a voulu, lui qui n'a pas à reculer devant les frais de voyage, donner un démenti à notre cher confrère Algérien et nous obliger à aller à Alger. Tous nos remerciments.

DÉNI DE JUSTICE

On se souvient certainement encore de quelle façon je fus arrêté, l'an dernfer, sur les ordres de Millet, par les argousins de Lardet, à ma descente du train de Radès, pour y purger la peine dont je fus amnistié vingt-deux jours plus tard.

Ce qui vient de m'arriver à Alger d'ordre supérieur Milletique, s. v. p., comme j'ai pu l'apprendre à ma sortie de prison - ne le cède en rien à ce qui m'était advenu l'an dernier, avec cette circonstance aggravante, cette fois-ci, que c'était hors de Tunis, c'est-à-dire hors de chez moi, loin de ma famille, loin de mes occupations... et qu'il constitue un infame déni

de justice. C'était le dimanche 18 octobre, vers 7 heures, j'avais réglé ma note d'hôtel, je venais de boucler mes malle et valise, donné ordre qu'on les transportat aux bureaux de la C* de Bateaux a Vapeur à Hélice du Nord et je descendais tranquillement au café, prendre un chocolat, en attendant l'heure du départ du paquebot la Ville de Marseille qui devait m'amener directement d'Alger à Tunis lorsque à peine arrivé au coin d'une rue dénommée Bab-Azoun et d'un square appelé Bresson deux individus à faces patibulaires, comme en ont généralement ceux qui font partie de cette police secrete, armés d'émornito triffico, no prof dillecut to mani et très poliment, le chapeau sur la tète, me demandèrent d'un ton de fauve en rut, si je n'étais pas M. Lacroix, de Tunis, rédacteur en chef de la Petite Tunisie.

En me découvrant, je leur répondis affirmativement, et leur demandai ce qu'il pouvait y avoir pour leur service.

Ayant compris la leçon, ils se découvrirent et l'un d'eux, plus doux alors, me dit : — « Nous sommes chargés d'une pénible mission, nous avons un mandat d'arrêt contre vous avec ordre de vous conduire immédiatement à la prison civile, mais M. le procureur général nous a chargés de vous faire savoir que si vous teniez à le voir, de l'en informer et qu'il vous accorderait une audience pour demain. (Entre nous, le procureur général qu'ils ne connaissaient probablement pas même de vue ne les avait chargés d'aucune commission pour moi, on s'en doute bien).

- C'est très beau, tout ce que vous me racontez, Messieurs, leur dis-je, et je remercie infiniment M. le procureur général de la bienveillance qu'il me témoigne, mais, je voudrais au moins, savoir ce qui me vaut l'honneur de faire votre triste connaissance. Pouvez-vous me montrer le papier dont vous vous dites porteurs?

Ils me montrèrent aussitôt un carré de papier portant en tête ces mots imprimés en caractères gras et noirs : MANDAT D'ARBÊT où suivait la formule d'arrêter le nommé Lacroix, Emile, rédacteur en chef de la Petite Tunisie à Tunis, de passage à Alger, pour purger une peine d'emprisonnement de trois semaines pour délit de presse, prononcée par la Cour d'Appel d'Alger le 25 janvier 1896 confirmant un jugement du tribunal de Tunis en date du 24 janvier 1895.

Je me récriai qu'il y avait erreur, que j'avais bénéficié de l'amnistie, que m'arrêter serait un odieux déni de justice ; les deux argousins qui, en m'arrètant avaient gagné quatre francs de prise ne voulurent rien savoir, je leur objectai qu'il leur était défendu de m'arrêter un dimanche, que la loi était formelle à cet égard, mais comme il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ils me conseillèrent de faire le sacrifice de quelques heures et que s'il

v avait erreur, je serais immédiatement remis en liberté le lendemain, qu'en tout cas j'étais et restais leur prisonnier. 3

Devant un raisonnement aussi saije et ne voulant pas faire de scandale sur la voie publique, a Alger, où je ne suis pas connu. je les suivis pédestrement à Burberousse, vulgo a la prison civile, tout en haut d'Alger, ne voulant pas leur offrir une ballade en voiture à mes frais.

Dire qu'apres avoir franchi la porte de ce sanctuaire suant de tous côtés le crime et l'infàmie, dire que la vue des cellules que j'avais de tous côtés devant moi, des massives portes qui en défendent la sortie, du silence sepulcral qui règne en une prison, dire que tout cela me causa une de ice gaieté, personne ne me croirait si / kavançais; on n'entre pas, même pour une légère peine de prison pour délit de priesse dans un endroit pareil, sans être lei irement ému.

Les délits de presse, chacun le sai ! ne se subissent pas - hors de la Tunis à de la même façon que ceux de droit commun. Le régime est tout particulie ; On me donns immédiatement une bonn cellule, exposée au soleil, donnant vue si "un hospitalier établissement de femme; , on m'installa un bon lit, une table, une ch ise, un pot à eau, une cuvette, une serie ette de table et une de toilette, et l'on,me demanda le menu que je désirais pour mon déjeuner et pour mon diner.

Je ne voulus rien commander ayant lespoir que l'erreur serait aisément recor que et que l'on me rendrait tét à la liberté.

Va te faire fiche, le mercredi je rece vais du parquet général une lettre m'inforceant qu'on s'était trompé lorsqu'on m'avait avisé, en férrier dernier, que fetais amnistié, la chancellerie s'étant rayisée parce que j'avais interjeté appel... Je n'a vais plus à penser à sortir et alors je résol - s de rattraper l'abstinence que je m'étais sée et je commandai un vrai repas de

Puis, patiemment, mon temps p il relific, res que michare. demes repas, la contemplation du soi heures d'ennui, les trois semaines lèrent lentement, assez lentement remis en liberté n'ayant eu qu'à r. du personnel pénitentiaire depuis d jusqu'à simple gardien.

Ceci dit, j'en reviens à mon arr à Alger. C'est la première fois qui quet général procède de la sorte rait qu'il ne l'a fait qu'à la sui échange de télégrammes avec la ré générale de Tunis.

M. Millet qui a perdu à Tunis le cervelle qu'il lui restait en venant o kholm s'est-il imaginé que parce qu serais pas là, la Petite Tunisie ne trait pas ? Mais je laissais plus deli. teurs qu'il ne fallait sous la direct notre secrétaire de la rédaction U. C dit C. Vérax pour que la Petite Lo put se passer de ma présence, qui une nous, n'est pas indispensable.

C'est donc encore un four à l'al Millet: le gouvernement compren qu'il est temps d'en débarrasser la T lui laissera-t-il encore longtemps co tre de nouvelles bévues, entretenir corde et la zizanie dans la Colonie. conservant à la tête du protectorat &

EM. LACRO.

Puisque M. Lacroix gêne tant notre triste résident, nous écrit un de nos amis, pourquoi celui-ci ne le fait-il pas arrêter préventivement jusqu'à la solution de l'affaire Targe qui semblerait être devenue définitive si on en croit le journal de la résidence?

Il y aurait là un moyen tout trouvé pour il signor Millet de se débarrasser encore pour quelque temps de son cauchemar.

Quand on est lancé dans la voie des abus, des dénis de justice, qu'importe un de plus ou

La « Petite Tunisie » en appel

Depuis quelques jours, le journal quotidien de la résidence fait paraître. presque tous les jours, un entrefilet re-

latif aux jugements en appel à la Cour d'Alger, et presque chaque fois parait le même entrefliet, annongant que la Coar d'appel a confirmé le jugement du lella mai de Tunis, condamnant M. Em. La roix and mois de prison et mille francs de dommages-intérêts sur la plainte de M. Targe.

La bonne foi habituelle de l'officieux quotatien se montre la comme ailleurs.

Le jugement en questiion a été rendu par premier défaut et est loin d'être définitif, pas plus, d'ailleurs, que ne l'était en août dernier le jugement en faveur del'huissier Meysonnasse; mais, comme nous le disions l'autre jour, ces gens-là prennent leurs souhaits pour la réalité et, certes, ils auraient été heureux si on avait pu garder encore un mois de plus notre rédacteur en chef sous les verrous.

Mais voila comme les chasseurs de la fable, ils ont vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué, et toutes leurs insinuations malveillantes et rancuniaires n'ont pas empêche M. Lacroix de revenir mardi parmi nous, pour le bon combat

D'ailleurs, au sujet du procès Targe. nous pourrions le eas échéant, rappeler à ce dernier la promesse formelle qu'il avait faite, et nous n'en voulons, pour meilleur temoin, que son avocat. M. Blanchet, de retirer sa plainte en plein tribunal, après l'audition des témoins.

Il sera done necessaire que M. Targe signifie le jugement par défaut et nous verrons si le jour de l'opposition, au premier jugement. M. Targe tiendra sa promesse.

IA SEMAINE

La dernière semaine a été une période de liquidation. Au lieu d'assister aux péripéties d'un échange de témoins, nous avons en la bonne fortune d'être conviés à une représentation qui a eu pour scène le palais de justice de la résidence de Tunis : titre d'ailleurs assez peu pompeux pour désigner le monument historique en question.

Yous avez sans doute compris dejà, sans avoir besoin de mettre le feu aux poudres, qu'il s'agit de cette mémorable affaire qui tratne depuis une période indéterminée dans les cartons de la justice tunisienne.

Nous n'avons certainement pas la prétention d'imiter un directeur de journal qui a jugé à propos d'éditer un supplément extraordinaire pour exposer une semaine après la plupart de ses confrères un compte rendu que tout le monde connaît. Non, nos vues n'ont rien de commerciales et notre but est de ne donner qu'un pâle aperçu de cette audience qui vaut mieux, comme enseignement, que la Revue de Monsieur Pierre Elzéar.

Vous avez entendu parler (nous devons commencer par une sommaire explication) du tribunal criminel de Tunis, l'organisation, d'après l'opinion du président et du procureur de la République, en est absolument deplorable, c'est leur avis, d'ailleurs personnel et qui ne manque pas d'originalité.

Cet auguste tribunal avait done à statuer sur un délit dont on n'a pas su définir la signi-

Au banc des accusés: un ancien fonctionnaire qui a eu le bon esprit de sortir de la galère administrative, un négociant entouré de son employé et de son fils, deux sympathiques contrebandiers et un ancien instituteur, très au courant des choses du sport vélocipédique.

A la barre, sept avocats; au ministère public. le procureur lui-même; à la présidence, M. Fabry; les assesseurs ne sont pas grotesques.

L'interrogatoire commence, nous prions le public de ne pas nous en demander communi-

Après les explications d'usage, commence l'audition des témoins. On ne sait toujours pas de quoi il s'agit réellement. Écoutons :

Un individu se précipite résolument à la barre. Son aspect est celui d'un pharmacien de province, sa voix ressemble à celle d'un enfant atteint de la coqueluche; on l'interpelle d'une façon irrévérencieuse, et les défenseurs osent lui demander s'il n'a pas fait escompter certain jour une traite signée de son nom, au siège de la maison de l'un des accusés.

- Jamais, «écrie-t-il : d'ailleurs, je n'ai pas ou réussir :

Ce monsieur possède une conflance bien relative, c'est le chef de la surcté, un certain M. Lardet, pernotique dit-on.

Après lui, defde l'administration entière du controle, les petits d'abord : Le prepaier se retranche derrière sa mudeste function d'employe

Le deuxième, de la cour des miracles, affir me qu'il manipiait des folors aux carnets à souche. Un autre déclare logenuement que le contrôle est une place publique et qu'il est impossible d'enferm r les livres dans des armoires, les clefs faisant défant.

La note sériouse et tenant lieu de transaction entre les témoins d'une importance relative et les gros fonctionnaires, nous est donnée par un certain M. Antoine. (Rien de Finspressario du libre théâtre de Paris), qui déclare sans fausse honte qu'il ne connaît même pas le prix de la poudre : c'est, nous dit-on, le contrôleur chargé de ce service.

Passons sur les déclarations malheureuses de ceux qui ne sont plus à la tête de l'administration du contrôle, ce sont des soldats retraites jouissant des sympathies publiques, la memoire leur fait parfois defaut, mais les faits sont dėja passablement vieiliis par le temps.

Les temains à décharge ont terminé, et nous ne savons toujours pas pour quoi les sept accusés sont sur le banc des assises tunisiennes,

Les térmoins à décharge sont plus explicites : le petit pharmacien de province est remis sur la sellette: decidement, cet honnète homme est plus maltraite que le tricycliste Pascal, à tel point que le procureur de la République declare, a son tour, qu'il a du le sous pendant 24 houres an negociant inculpe-

Ce monsieur Lardet se rassure quelque peu, après cette explication, et semble trouver tout natural que son chef ait depeuse celle somme, en douilles

Les avocats ont la parole, lis déclarent tous ne rien comprendre aux poursuites; c'est l'avis de tout le monde.

M. Spire avoue résolument qu'il a falla faire cette tentative de moralisation. Le président accentue son rictus et le jury se retire pour venir ensuite acquitter tout le monde, sauf le sieur Pascal qui récolte ce qu'il n'a pas volé : deux ans de prison.

En somme, c'est un procès qui a justement averte, e'est he montague accouchanc d'une souris et point n'était besoin de retenir des mois en prison des pères de famille pour en arriver à un résultat qui ne pouvait avoir un autre épilogue.

A citer le joli mot d'un avocat de la défense : messieurs les dernières cartouches sont brûlées. M. Antoine en connaîtra t-il le prix? Nous n'osons l'espèrer.

Sortons de cette salle d'audience. Le tribunal a jugé l'administration, mais il ne l'a certaincment pas corrigée.

Rectitions, en terminant la première phrase de notre semaine : Tunis a son duel en perspective. La rencontre aura lieu dans les jardins de la résidence ou dans les couloirs de l'imprimerie Picard.

La Police Tunisienne

Il y avait longtemps que nous ne nous étions pas occupés de cette partie si essentielle et quelquefois si repugnante de l'administration.

Mais de tous côtés nous viennent des réclamations, des plaintes contre quelquesuns de ces fonctionnaires et surtout contre les haut-places dans la hiérarchie policière.

Tout le monde connait aujourd'hui la facon dont le barbanchu Lardet fait escompter ses valeurs, s'il ne réussit pas toujours, il doit arriver quelquefois, souvent peutêtre, à ses fins.

D'un autre côté nous avons reçu de l'intérieur différentes lettres contre les représentants de la police de Souk-el-Arba, Béià,

Rien d'étonnant d'ailleurs lorsqu'on envoie dans certains villages de l'intérieur, comme commissaires de police des individus qui ont été chassés d'une autre administration pour indelicatesse, presque pour concussion.

Tout est permis à ces gens-là, et certains faits qui sont sévèrement réprimés par eux lorsque ce sont de simples citoyens qui s'en rendent coupables, leur sont comptés à cax comme actes méritoires.

C'est ainsi, qu'il y a quelques jours, il s'est produit dans un établissement de nuit, pres la porte de France, un bacchanal qui constituait, au premier chef, un déla Photographie

de con

métall

adress

cution

nerie.

Les

quent Homos

les or

clients

Pensic

PRIX

BF

ENT

25 c.

Tou:

lm

Im

merce

lier sp

lumièi

traits que. (

titude

presse

L'Ad

accept.

dises m

état), si

leur cor

L'Adr

verser

la voi:

d'au

T

Seu

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

PHOTOTYPIE, EDITION D'OUYRAGES

Cartes Postalos, Menus PAPIER A LETTRES, etc.

lit de bruit, seundale et tapage nocturnes. Tout le monde sait avec quelle vigueur, quelquelois, les agents de police dressent contravention en pareil eas; ce soir-là, les deux agents de service, dont nous pourrions donner le manero, n'ont certainement rien fait du tout.

Laraison de leur non-intervention e'est m'à la tête de tout ce potin se trouvaient jeux employés de la police tunisienne, dont un occupe meme un grade assez élere malgré son incapacité, dans la police estumée, l'autre est un sous-inspecteur de la police lardétique, un mouchard qui a pris comme spécialité de s'occuper de la petite Tunisie.

It paraîtrait même qu'on fétait le retour de ce dernier qui arrivait d'Alger, où il anit alle pour moucharder et arrêter M. Lacroix. Si le fait est exact on doit lui avoir jonné un peu plus que les quatre francs

Dans tous les cas, elle est bien drôle cette police, qui est la première à enfreindre les arrêtés qu'elle est chargée de faire exécuter.

La municipalité pourrait bien surveiller un pen mieux ses agents et faire un meileur choix dans les nominations d'inspeclears ou sous-inspecieurs, qui, de connivence avec certains patrons, se moquent des arrêtés municipaux sur les établissements autorisés prévairement à rester ouerts après l'heure fixée.

Avis à qui de droit.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFE DE TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

lotre rédacteur en chef, retour d'Alger, est rentré par le train de mardi soir. Il a repris, dès cette semaine, la direcion du journal.

GRAFO CAFE GLACIER ETABLISSEMENT FRANÇAIS

et Madame A. Dislay nous font part de la naissance de leur fils Yves. Nons souhaitons tout le honheur possble au fils de notre ami.

BRASSERIE DU PHENIX, rue Amilear PLATS DU JOUR

horaire établi sur la ligne d'Hammamel-Lif, pour être mis en vigueur à rir du 15 courant, mécontente à juste re tout le monde.

Nous croyons savoir que des pétitions arculent demandant une modification ensible à cet horaire, notamment pour etrain 69 de 3 h. 15, au départ de Tunis.

Brasserie GEORGES RESTAURANT A TOUTE HEURE

n nous avait dit que le premier coup de pioche de la future care de Maxua-hadès serait donné le 2 novembre. Le 2 novembre est passé et... les Ra-

lisiens attendent teujours que le gouver-ment veuille bien se décider à autoriser le R.-G. à construire une gare qui s'impose an premier chet.

BRASSERIE DE CHAPITRE

BESTAURANT. - CAFE NOSSI-HI

amis que compte en notre ville l'honorable M. Aubeit, ingénieur a thet des services de l'exploitation du B.G., seront heureux d'apprendre son Omplet rétablissement.

M. Aubert doit rentrer ces jour-ci à Boue et reprendre la direction de sa com-

Ir et No STUHR Chirorgiens - Dentistes

10. Rue Es-Sadikis ENGLISH SPOKEN - MAN SPRISCHT DEUCHT

n a annoncé qu'une hanque de prêts bypothécaires allait prochainement lonctionner en Tunisie.

On he peut que féliciter M. Hackemener, son fondateur, de son intelligente initiative qui rencontre d'unanimes approbations.

Pierre Lescot, enirur, ien-dentiste, a Albonneur d'informer su clientèle que depuis le 12 juin, ses calchet et laboratoire dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Macine).

ous avons reçu de plusieurs de nos d'abonnés et de nos depositaires des

plaintes fréquentes contre l'irrégularité du service de la poste.

Nous avions transmis ces plaintes à qui de droit et l'office postal nous répond simplement que les irrégularités ne sont pas imputables à la poste.

Eh! bien, nous demandons de nouveau à M. le Directeur des Postes et Télégraphes, comment il se fait que M. Crouzet, pendantson voyage en France, n'ait reçu ni lettres, ni journaux, ni dépêches, qu'on lui a envoyés d'ici?

Serait-ce du à l'interception de la correspondance adressée à Crouzet ou à la curiosité malsaine, indélicate et coupable de quelques employés des postes?

Nous voudrions bien savoir si ces interceptions d'un inqualifiable arbitraire ne sont pas aussi imputables à la poste.

ous commencerons dans notreprochain numéro la publication des Tablettes d'un prisonnier par notre rédacteur en

La Soirée

THÉATRE MUNICIPAL DE TUNIS

Dans notre dernière chroniquette, nous avions promis de réparer les oublis et nous allons tenir parole.

Que Mlle de Braine nous pardonne de ne pas avoir parlé d'elle une des premières, car c'est bien là la place qu'elle occupe dans la troupe, et sa place, elle la tient bien, par son talent, sa mignardise, en un mot, par tout ce qui constitue une artiste accomplie.

Mme Person-Gaillard est certainement une bonne artiste, mais manque d'égalité et d'émotion a certains moments. Elle nous avait parue supérieure à Nice.

Mme Buittig, excellente mère noble, elle a déployé beaucoup de talent dans son rôle de Mme Desvarennes de Serge Panine ..

Le talent de M. Charny pâlit un peu à côté de la supériorité de M. Voutier. Ce n'est pas à dire que M. Charny manque de brillantes qualités, au contraire, un peu raide, voilà tout.

Que Mme Fleray, nous permette de lui dire, en passant, qu'elle est quelques fois bien impressionnable et que la critique de sa coiffure qu'à faite un de nos confrères, ne méritait pas les larmes qu'elle a versées pour cela.

Voyons, Madame, lorsqu'on est belle, qu'on a le talent que vous avez, et qu'on est parfaite comme vous l'êtes, on ne se fâche pas, si quelqu'un y trouve un cheveu, et il n'y avait que

La représentation de la Dame aux Camélias a été un véritable triomphe mérité de toute la troupe en général et de Mme Augusta Vallée en particulier.

Rarement, pour ne pas dire jamais, il nous avait été donné de voir une artiste entrer dans la peau de son personnage, avoir l'émotion complète de son rôle, comme Mme Augusta Vallée dans Marguerite Gauthier.

Nous sommes persuadés qu'avec une troupe pareille, la comédie prendra pied à Tunis.

Samedi 14 novembre

LE GENDRE DE MONSIEUR POIRIER

Comédie en 4 actes D'EMILE AUGIER ET J. SANDEAU

Dimanche 15

à 2 heures : MATINÉE POPULAIRE

Le Procès Veauradieux

LIETINCELLE

Le Soir : à huit heures et demie

Drame en 5 actes et plusieurs tableaux

M. Ferdinand PANCRAZI, de Ghardimaou, a l'honneur d'avertir le public qu'il a ouvert un Dépôt de Charbon de bois, 18, rue de Rome, aux prix suivants:

Charbon d'olivier, les 100 kilos Fr. 7 50 de bois inférieur, les 100 kilos . 6 50

Rendu en magasin

En vagon rendu en gare de Tunis: Charbon d'olivier les 400 kilos Fr. 6 65 de bois inférieur, les 100 kilos . 5 65

Vente au détail :

Charbon d'olivier, les 3 kilos... de bois inférieur, les 3 kilos... » 20

N.-B. — Ces prix seront maintenus pendant toute la saison d'hiver pour MM. les clients.

Bois de frênes et d'ormes pour charrons PRIX MODÉRÉS

A VENDRE CAFE BEAU RIVAGE

à BIZERTE (Tunisie)

Prix Modérés. — Facilités de Paiement S'y adresser.

Le meilleur reconstituant EST LE

Vin Tonique des Suffètes à base de Kola-Coca, phosphate de chaux.

jus de viande, cacao et colombo, préparé à la Pharmacie Lyonnaise, 12, rue d'Italie. Ge vin, d'un goût excellent, convient à tous les âges et permet de supporter fa-cilement les grandes chaleurs.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchieone-au-Pont (BELGIQUE) ité de poutrelles en ser et en acier de mensions; Fers marchands; Cornionnes en fonte moulées de toute estoutes ères; (rès croquis, Charpentes et ponts ne fer et e tcier. La S

été se charge à des prix fort modérés tionner les titages et autres travaux es d'après les plans qui lui scraient Elle peut aussi se charger de l'exé-plans après les dessins de maçon-

RGES DE LA PROVIDENCE fabri aellement tous les produits en Fer se et acier et ont à cœur de soigner s que veulent bien lui consier ses

ent pour la Tunisie: J. FORTI - 14, Rue des Glacières - TUNIS

RE! AURANT D'ATHENES '. Papayawi

PROPRIÉTAIRE
1 — 4, rue de l'Eglise — TUNIS
pur MM. les officiers — Salons pour ERVICE A PRIX FIXE

psitaire du vin muscat de Samos 1,50 le litre

Serie Hessler DIRECTION: ARMAND

es soirs, Grand concert par toute la Troupe GTIONS — PANTOMIMES OPÉRETTES

jours de semaine 10 c. (droits les samedis, dimanches et fêtes, d'auteurs compris.) nanches et fêtes entrée libre pour

erie Lithographique A. BEAU

h = 01llemagne, 13. — TUNIS. Maison fondée en 1887 ns en tous genres pour le com-ustrie et les administrations. — Autographie. — Registres. — Ate-de reproduction de dessins par la Gravi

raits blanes sur fond bleu ou in- Reproductions inaltérables en ou de éouleurs sur papier quelconcédé conserve à l'échelle une exacreuse, le tirage se faisant à sec sur graphique.

K SOIGNÉS. — PRIX TRÈS MODÉRÉS

de Ventes Libre DE

44, A nedela Marine, 44 - TUNIS OTS — CONSIGNATIONS EC

ries – Remises

stration de la salle de ventes libre, lépôt de toute sorte de marchan-fères, neuves ou d'occasion (en bon our en opérer la vente soit pour

stration garantit tous les objets qui lui & confiés, elle paie les dépositaires immédia pent après la vente de leurs mar-

chandisc C'est à la salle des ventes libre qu'est déposé le lit à «sommier métallique pliant», nouveau système, spécialement recommandé aux colons et aux personnes qui voyagent.

Vente permanente au comptant, 4 % en sus.

LE BON MARCHE, rue d'Italie, 28, Tunis, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il arrive de France avec un stock considérable de marchandises de toutes sortes, qu'il a soldé dans les fabriques, et qu'il offre à ses clients à des prix exceptionnels.

On trouve tout ce qui concerne l'article de ménage, en fer, faïence, porcelaine, verrerie,

On solde des tasses et des verres à 10 centimes pièce.

ATELIERS DE CONSTRUCTION METALLURGIQUE Hte OBRE

Avenue de Carthage. — Tunis

M. H. OBRE, serrurier-constructeur et
dépositaire de diverses maisons, a
l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle

que, vu l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le ler juillet 1896.

GRANDE BOUCHERIE PARISIENNE DUPUY

16 rue d'Espagne, TUNIS Spécialité de filets et faux-filets — Romstec Gigot pressalé

SERVICE A LA MODE PARISIENNE

TERMINUS-HOTE

J. CAILLODS, propriétaire Place de la Gare Française. — TUNIS

Cuisine Recommandée

Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf. Prix Modérés

Entreprises générales d'électricité PÉLIX DAPOIGNY

successeur DE J. CHEVALIER TUNIS, - 20, Rue Essadikia, 20. - TUNIS

MARRIQUE DE BRIQUES ROMAINES C. ODINO

Place Bab-Saadoun

Les briques romaines défient toute concurrence comme excellence de matériaux et de facture; elles offrent l'avantage du 25 0/0 sur les concurrents.

Le mètre carré depuis 1,50 On livre immédiatement. On se charge de toute espèce de construc-

QUINQUINA VINCEN

(Marque déposée) Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage (GROS ET DÉTAIL)

Expéditions par Caisses et par Futs dans tous les pays On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de

S'adresser a M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG est INDISPENSABLE dans TOUTE BONNE CUISINE POTABLES - SAUGES - RABOUTS - LÉGUMES - ETG.

AUX ARMES DE SAINT-ETIENNE C. BOURY, Armurier

TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira 11º 23. un grand assortiment d'instruments de pesage des meillenres fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

CAFE-RESTAURANT AMÉRICAIN Rue de Bône - TUNIS

Cuisine Bourgeoise

Déjeûner : 2 fr.; Diner : 2 fr. SERVICE A LA CARTE

CONSOMMATIONS DE 1º CHOIX A partir du 1 ·· octobre

le "Restaurant Américain" restera ouvert toute la nuit

IT. INCROYABLE! la véritable Montre REGUL IDORD.G. 1ra

Garantie deux ans D. LADISLAS Horloger-Bijoutier AVENUE DE FRANCE, 9.

Grand
Assortiment de Décorations
et insignesiran çais et étrangers

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, « purisser l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une inocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 40 fr. Se méfier des contrefaçons DÉPOT: à la Pharmacie E. NÉE.

Le gérant: U. CROUZET... Tunis-Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16

depuis 11 tr. 50

FELIX FISCHEL TUNIS-31, Rue Bab-el-Kadra, 31, - TUNIS

es, chevaux et voitures

aral à Tunis, rue de

contre l'incendie

d'immeubles, i-rmes ses. — Assurances e appareils à vapeur deslocataires. — cu

os contre la fondre e Contre les r

inarchai oudre et les reco

recours locatifs

assure conjointement

ur à celle applicable asabilité les familles

cceptées par Le Cré-

G. ATTIA, agent

enne de Paris.

UNIS

s de France

ART

andée en 1881

ançaises et Anglaises

ilo . . . le kilo 2 40

udy, en boîte. . 0 10

2 50

ÉLÉPHONE Nº 19

mins de Fer de Marseille

UX DE MARQUES

ATIONAL

Saint-Louis 0 50

URELS

TRA

PBIX:

te loyale

Ta. - TUNIS

ert

E

contre

E L'ETAT

es de glaces

al à Sousse.

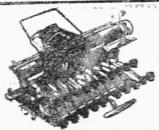
reletier

GRANDE Viennoise Boulangeric S. Boulevard de Paris

SPÉCIALITÉ de PAIXS MENNOIS

CHOISSANTS AU BECRUE PAIN DE GALTEN - SANDWICHS PETITS PAINS POUR RESTAURANTS ET HOTELS

Chaque soir à 5 h. : Pain Frais.



La "Dactyle"

Seule machine à écrire ne coûtant que 210 fr.

Garantie à l'usage et permettant d'écrire jusqu'à 60 mots A. DE PARADE

Seul entrepositaire pour la Tanisie 5 Médailles d'Or - Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889 Demange Frères & Alioth

Propriétaires-Industriels PAU, SOUSSE, BORDEAUX

HUILES D'OLIVE DE TUNISIE

Garantie pure de tout mélange

expédition et colis postaux de 5 klos en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 er 25 kll.

S'adresser pour toutes les Commandes à M. Paul Nadal, représentent pour le Tunisie 40 Rue d'Ita-

sentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Ita-ie. - TUNIS. Envoitrance d'échantillons sur demande

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise Wagner et Albrecht 24, Rue d'Italie, 24 - TUNIS

Brioches. - Croissants. - Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts,

Pains de luxe et de ménage. Spécialités de l'ains anglais. - Biscuits. - Pates ans .- Vins this et liqueurs de premier choix. - Petits fours. Fournitures pour soirces Baptems. Mariages et Bais.

Dépôt : rue du Portugal

Dépositaire des prod

Saint Freres TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs - moquettes - chemises - gilets de chasse - espadrilles - sangles, septain - cordages et ficelles.

Gompagnie Algerienne

SOCIÉTÉ ANONYME Capital 15 MILLIONS entirement versés Comptoir de Tunis

Avenue de France Escompte, recouvrements, avant ces sur titres et marchandises, cheques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 20/0 - Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 300; bons à à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ana. 4 0/0.

Banque de Tunisie

Societé ANONTE Capital 8 millions de francs Siège social à Tunis

OI ÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ Encaissements et Recouvremanus. - Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Déis à vue et a. ... échénces fixes -

Garde de titresau Payement et escompte de corpons. Reports. -Orires de bouse au comptant et à erme sur tous les marches europiens. - Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays. SOUSCRIPTIONS -- KMISSIONS

Chemius de fer portatif ti



CONSTRUCTION BREVETS & C. D. C.
MUSTAPHA ALGER
Malson Sociée en 1859
MINITALITY PHI DESCRIPTION Charries, herses, scarlficateurs, Fuicheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, bat-

Individu

teuses, etc. Raymond VALENS, ingénieur civi. Tunis

FRANÇAISE

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie el bes accidents

Capital: UN MILLIE V
Siège social: BOULEVARD DE LE REPUR 1908, 23 — Alger
Siège social: BOULEVARD DE LE REPUR 1908, 23 — Alger Incendies pour chantiers, travaut propriétés mobilières et im-Callective es, sapeurs-pempiers 1794 mobilières

en gerbes et en meules S'adresser à M. Solhaune, agent g la Poste, 7, et à M. Perrucea, agent gel.

RECOLTES SUR PIED

1 Ca Française d'Assurances sur la vic SIÈGE SOCIAL: PARIS, 16, rue

LE CONTROLE essurances en cas de décès. -- I e fixe. -- Assurances en cas I s viagàres immédiates diffé- C s. -- Nues, -- propriétés, etc. F A terme f Mixtes età t de vie. — R rées et de su

La Cie Le Monde opère à primes fixe les propriétaires et les locataires une prime à chacun séparément; la Gie affranchit de tou et les domestiques des assurés. Les polices de la Compagnie Le Mo

dit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignemen pénéral at inspectaur de la Cie à Tupiq

> RENE DELA 14, Rue d'Espagne.

VINS DE TUNISIE GARANTI Eaux-de-Vie de Vin et de Marfins, demi-fins, ordine

BEUM SAINTE-LUCI CHAMPAGNE 1

Maison renommée

GROS, DEMI-GROS, D Aimé E

Denrées Coloniales, Conserves Alimentair

APERCO DE QUELQU Café vert Moka . . le kilo. 3 20 | Café v Martinique. . . . 3 20 | Sucre l Santos Beurre frais de Macon.

VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRI ON PORTE A DOMICILE

TRANSIT INTER P. Dana & Fo

TUNIS. - 12, RUE ES-SADIKI Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des

GONDRAND FRÈRE , Agents
Embarquements. — Débarquements. — Sirvice des Bagages aux
ées et départs des pagnehots arrivées et départs des paquebots. Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en perma-

nence à la salle des douanes.

Magasin de dépôt. — Opérations en donane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménage-

TABIFS MODERES ET AGREES PAR LES ADMISSTRATIONS LOCALES (La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)

Un emballeur de Paris est attache à l'Agence Demandez Partout KINA BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne Montebello.

DETAIL DOURA Frères GROS

TUNIS, rue des Glacières, 25, 27 Denrées coloniales, légumes sers, conserves alimentaires Semoules et Farines— Pommes de terre LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Madeiers, Planchertes, Chevrons, Liteaux de toiture I. ties a Plat :

SCIEDUS MECANIQUE - MENTISMPIE & CHARPENTE

Matériaux de Construction

A. DE PARADE, fabricant

PRODUCTION : chanx en pierre et en poudre BRIQUETERIE ET TUILERIE

pressa Regie des Tabacs FABRICATION DE LA BRIQUE CREUSE ET PLEINE

Tuiles vernissées, carreaux, vases à fleurs Poterie fine et ordinaire, Objets en terre cuite sur commande PRODUCTION : can millions de pieces par an

Dynamite, Meches de Mineurs et Détonateurs

SEUL DÉPOT AUTORISÉ POUR LA TUNISIE de la Société Française des Explosifs à Paris, et de M.M. Davey Bickford

Smith et Cie, à Rouen Adresser toutes les commandes a M. A. de l'arade, 20 rue d'Espagne.

PHENI

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE Singe Sound: 26, rue Lafayette. - PARIS

Agent général pour la Tunisie :

M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS PRINCIPALES SOUS-AGENCES :

MM. Nestler aîné, à Sousse; Pagliarfilo, à Sfax; Paynon, à Gobès Waroquier à Mebila; Savor Frênes, à Bizerte; Phulture Saoi à La Goulette, Kram et environs; Greil, à Medjez-el-Rab; forr à Souk-el-Arba; Glievor, à Chardinaou et Levy, à Kairouan.

Grédit Foncier et Agricole d'Algèrie

Societé anonyme - Capital 30 millions SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8 Escompte, reconvrements, ordres de Bourse, avances sur titres

encaissement de coupons, cheques et lettres de credit. Depôts a vue et à échéance fixe A vue 2° a _ 6 mois 2 1/2 _ 1 an 3 */6

Comptoir National d'Escompte de

SOCIÉTÉ ANONYME au capital de 100.000.000 de francs AGENCE DE TUNIS

Th. PROUST*, directeur Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses

sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc. Dépôts à vue et à échéances fixes A vue. 2 % A i an 2 1/2 % A 3 ans 3 1/2 A 4 ans et au-delà 4 5/2 A 2 ans.....

Loction de coffres-forts Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc. Ces coffres installés dans une serrespéciale, présentent aux déposants a plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,730,500 FRANCS Service postal Français AGENCE DE TUNIS

Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie Transports des passagers, des marchandises et des dépêches DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS; tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la Côte tunisienne et TRIPOLI;

tous les Mardis, à 4 h. 112 du soir, de TUNIS pour MARSEILLE, tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE, tous les Dimanches, à 1 h. 112 du soir, de TUNIS pour SOUSSE.

MONASTIR, MEHDIA, SFAX, GABES, TRIPOLI et DJERBA.

ARRIVEES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin;
de TRIPOLI, DJERBA, GABES, SFAX, MEHDIA, MONAS-

TIR ET SOUSSE, tous les Lundis matin.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3 L'Agent, J.B. PEDELUPB, rue d'Allemagne

Générale Transatlantique Compagnie

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille Vendredi à 4 heures soir Dimanche à 5 heures m. Départ de Marseille.... Arrivée à Tunis.
Départ de Tunis pour Malte...... Dimanche a 3 h. 30.

Arrivée à Malte
Départ de Malte pour Tunis
Arrivée à Tunis
Départ de Tunis pour Marseille Lundi à 9 h. 30 matin Lundi à 5 h. soir. Mardi à 11 matin. Mercredi à 3 h. 30 Arrivée à Marseille. Jendi à 5 h. matin Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures Mercredi à 5 h. matin Mercredi & h. 30 soir Arrivée à Tunis. Départ de Tunis pour Sousse. Départ de Sousse.

Départ de Sousse pour Tunis.

Arrivée à Tunis.

Départ de Tunis pour Marseille. Jeudi à 3 h. 30 s. Jeudi à 5 h. soir.

Vendredi à 5 h m. Samedi à 3 h. 30 soir.

AVIS IMPORTANT MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.

L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle ilxée pour le départ.

Pour tous renseignement, s'apresser à l'Agence de la Compagnie Gê-

pérale Transatlantique. 1. me' l's Sad'hia.